



HAL
open science

Le troisième actant entre cas abstrait et cas spatial

Alain Christol

► **To cite this version:**

Alain Christol. Le troisième actant entre cas abstrait et cas spatial. Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina), 2010. hal-03485577

HAL Id: hal-03485577

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03485577v1>

Submitted on 17 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le troisième actant entre cas abstrait et cas spatial

Alain CHRISTOL (Université de Rouen)
christol.a@wanadoo.fr

1. PROTOTYPE TRIACTANCIEL.

L'étiquette *verbes de mouvement* est réservée aux verbes qui expriment le mouvement du sujet. Elle ne vaut donc pas pour les verbes triactanciels, alors qu'ils expriment souvent le déplacement d'un objet (« objet transmis » = OT), qui va de l'agent (Ag) vers le destinataire ou le bénéficiaire (Bn). C'est le cas pour les verbes signifiant « donner »¹ ou « lancer » (A = B => C). Le mouvement est inversé pour les verbes « prendre », « voler », etc. (A <= B = C), mais cette inversion est sans incidence sur B-ACC, dont le référent reste l'objet déplacé.

Comme le grec ou les langues européennes, le latin a un prototype qui associe syntaxe (cas) et sémantique (rôles), soit :

(1a) syntaxe : A-NOM Va B-ACC C-DAT,

(1b) sémantique : A = Ag, B = OT, C = Bn.

Pour ce prototype, le grec et le latin disposent de 3 cas « actanciels » -NOM, -ACC, -DAT. D'autres cas (-GEN en grec, -GEN et -ABL en latin) peuvent certes s'employer en fonction actancielle, mais comme variante combinatoire (*utor*

¹ Sénèque (*benef.* 5, 10,1), dans sa définition de *dare* (*dare aliquid a se dimittere est et id quod tenueris habendum alteri tradere*), emploie deux verbes dont les préverbes (*dis-* et *trans-*) marquent le déplacement de l'objet : voir TOURATIER (1994a : 404).

+ B-ABL, etc.) ; en grec, B-GEN sert aussi pour le marquage différentiel (objet partiellement affecté)².

Le cas prototypique de la personne visée par le procès (destinataire ou bénéficiaire), a la même étiquette (datif) en latin et en grec, mais la terminologie ne doit pas faire illusion. En grec, le datif occupe un large spectre sémantique, datif proprement dit, sociatif, instrumental ou locatif ; il apparaît donc comme le cas périphérique (circonstanciel) par excellence. Dans ses emplois actanciels, il se définit négativement comme n'étant ni le cas du sujet (A-NOM), ni celui du second actant des verbes prototypiques bi-actanciels (B-ACC).

1.1. Le datif latin

En latin, contrairement au grec, le datif a un champ sémantique restreint et il se distingue du cas « circonstanciel » (N-ABL) ; Serbat (1996a : 164) définit ainsi le datif latin :

(2) « [le datif] est "un repère à viser", ou plutôt un "pôle d'attraction". Il peut, en cette qualité, s'associer à un sème [• →] "recherche d'un repère" présent dans le segment premier... »

Cette définition, reprise chez Serbat (1996 : 436-437), a le mérite de mettre en lumière le sème spatial associé au datif, même si le mouvement vers ce repère peut rester virtuel. La même notion de déplacement vers un référent se retrouve dans le choix que fait García Hernández³ quand il choisit *destinatario* comme valeur fondamentale du datif.

1.2. Les variantes

Un verbe trivalent a le plus souvent un seul actant à l'accusatif (B-ACC), mais il arrive aussi que les actants autres

² Pour le marquage différentiel dans les langues d'Europe, on renvoie à BOSSONG (1997), pour les verbes de perception à CHRISTOL (2005).

³ GARCIA HERNANDEZ (1995 : 36) et (2002 : 150). S'ajoute pour ce terme le trait /+ humain/ qui est dominant dans les emplois du datif mais non universel.

que le sujet, soient tous les deux à l'accusatif (B-ACC et C-ACC) ; la langue donne alors une information minimale, à savoir que B et C ne sont pas sélectionnés comme sujet. Pour ces verbes, il faut trouver des critères autres que le cas pour distinguer B et C (§ 2.2).

Il n'est pas toujours facile d'évaluer l'écart avec le prototype. On a vu précédemment qu'il y avait toujours au moins un actant à l'accusatif. Lorsqu'il n'y en a qu'un, il représente normalement l'objet transmis (OT). Mais on rencontre des verbes pour lesquels l'accusatif est le cas de l'objet visé, représenté ailleurs par C-DAT.

Dans une même langue, un même verbe peut avoir deux constructions, sans différence sémantique évidente. On a ainsi, en latin, *donare librum amico* (B-ACC et C-DAT) ou *donare amicum libro* (C-ACC et B-ABL).

L'écart par rapport au prototype peut aussi porter sur le cas de l'actant C : on n'a pas C-DAT mais C-GEN en grec, C-ABL en latin, ou une construction prépositionnelle.

Dans ce dernier cas, se pose la question de la frontière entre actants et circonstants.

Il semble bien que le rôle de C puisse être exprimé soit par un cas abstrait (prototype), soit par un relateur concret, dans ce qu'on pourrait appeler une *glose sémantique*, c'est-à-dire le choix d'une marque qui explicite une relation spatiale alors que, dans le prototype, cette relation se déduit du sens du verbe.

On est là devant un choix du locuteur : quelle est la quantité d'informations qui doit être explicitée ? Quelles sont les informations que le destinataire du message devrait pouvoir déduire du contexte ? Ce dosage entre l'explicite et l'implicite relève du libre arbitre du locuteur.

2. GLOSE SÉMANTIQUE

Le nominatif, cas de l'actant sélectionné comme sujet⁴, n'apporte aucune information sémantique sur le rôle attribué

⁴ Le sujet est défini ici par l'accord verbal, soit A-NOM Va ; une telle définition exclut la sémantique. En fait, c'est dans le lexique et pour chaque verbe que se définissent les priorités dans la sélection du sujet.

au référent de A puisque la sélection du sujet se fait sur des critères lexicaux ou pragmatiques. Certaines variantes de l'énoncé prototypique, comme le passif, obligent le locuteur à expliciter ce rôle.

2.1 Le passif

Dans le passif des verbes trivalents, l'effacement d'un actant laisse théoriquement le choix entre deux actants pour la sélection du sujet⁵. Le plus souvent c'est l'OT qui est sélectionné, avec maintien de C-DAT :

(3) *quid Amphitruoni a Telebois datum est?*

(Pl. *Amph.* 418)

[A-NOM (OT) C-DAT (Bn) ab+N-ABL (Ag) V^{PASSa}]

« Qu'est-ce qui a été donné à Amphitryon par les Téléboens ? »

(3) est le passif de (3a) :

(3a) *quid Teleboi Amphitruoni dederunt?*

[B-ACC (OT) A-NOM (Ag) C-DAT (Bn) Va]

« Qu'ont donné les Téléboéens à Amphitryon ? »

De même, en grec, (4) est le passif de (4a) :

(4) Οὐ τοι τέκνον ἐμόν δέδοται πολεμήια ἔργα (*Il.* 5,428)

[C-DAT (Bn) V^{PASSa} A-NOM (OT)]

« Ce n'est pas à toi, mon enfant, qu'ont été donnés les travaux guerriers. »

(4a) θεῶν τίς τοι πολεμήια ἔργα δῶκε

[A-NOM (Ag) Va B-ACC (OT) C-DAT (Bn)]

Statistiquement, on constate que pour les verbes qui expriment un procès, c'est l'agent qui est le plus souvent prioritaire.

⁵ CHRISTOL (1997 : 493-496) ; ROUSSEAU (1998 : 92-93).

Mais certains verbes trivalents ont un second passif, où le sujet est l'actant C du verbe actif. C'est le cas, en anglais, pour le verbe *to give* « donner » :

- (5) *John gave Mary a book/ a book to Mary*
 (5a) *a book was given to Mary (by John)*
 (5b) *Mary was given a book (by John)*
 (5c) **a book was given Mary*

Dans les deux passifs, un des actants non sélectionnés comme sujet reste en dehors de la transformation passive. En anglais, au moins en anglais standard⁶, il y a dissymétrie entre ces deux actants (B et C) puisque (5c) est agrammatical.

Tout se passe comme si, en (5b), on avait construit le passif de *to give-a-book* et non de *to give*.

En latin ou en grec, les verbes qui se construisent avec un double accusatif peuvent également avoir deux passifs, comme *rogare* (§ 4.4).

2.2 Les verbes à double construction

Les verbes à double construction⁷ permettent d'explicitier les rôles associés à B-ACC et C-ACC dans chacune des deux constructions. L'accusatif de l'OT est glosé par un instrumental (N-ABL) ; en effet, l'OT permet l'actualisation du procès (don, etc.), en établissant un lien entre l'agent (A) et le destinataire (C).

Au contraire, l'accusatif du Bn ou de l'OV est glosé par une construction directive ; ce qui confirme l'existence d'un mouvement vers C :

⁶ (7d) s'entend en anglais dialectal ; même construction en néerlandais : KANNO (1983 : 180-181).

⁷ CHRISTOL (1997 : 497-501). Le terme « double construction » a été introduit par J. Haudry : voir HAUDRY (1977 : 175-177). On trouvera des exemples latins chez LEMAIRE (1983 : *passim*) et, sur la syntaxe de *donare*, chez MARTIN RODRIGUEZ (1995 : 86-90) ; exemples russes chez VEYRENC (1976 : 254-259).

(6a) *Ciceroni populus Romanus immortalitatem donauit*
(Cic., *Pis.* 7)

[B-ACC = OT]

« À Cicéron le Peuple Romain a donné l'immortalité. »

(6b) *Ciuitates Pelopidam coronis donauerunt*
(Nepos, *Pelop.* 5)

[B-ACC = Bn; N-ABL = INSTR]

« Les cités gratifièrent Pélopidas de couronnes. »

(7a) *Si quando non pluet, uti terra sitiât, aquam irrigato leniter in areas* (Caton, *Agr.* 151)

[B-ACC = OT: *in* + N-ACC = OV]

« S'il ne pleut pas et que la terre a soif, amener doucement l'eau sur les planches. »

(7b) *ubi pinguis culta... Pactolus irrigat auro.*
(Virg., *En.* 10, 1428)

[B-ACC = OV ; N-ABL = INSTR]

« ... où le Pactole arrose d'or les gras labours. »

(8a) *nox spargit soporem per opacas humida terras.*
(Ov., *Met.* 11, 607)

[B-ACC = OT]

« La nuit humide répand le sommeil sur les terres obscurcies. »

(8b) *aurora nouo spargebat lumine terras.* (Virg., *En.* 1,5)

[B-ACC = OV ; N-ABL = instr]

« L'aurore d'une lumière nouvelle inondait les terres. »

2.3 Les cas spatiaux (*ad/in* N-Acc)

Les exemples de « donner » qui viennent d'être étudiés ont en commun d'avoir un actant au datif. Mais il arrive que C soit marqué par un cas spatial, à valeur directive. On a alors un exemple de *glose sémantique* : C est le but du mouvement impliqué dans le don.

En diachronie, on a plusieurs exemples d'élimination du cas syntaxique (datif) au profit de constructions spatiales ; c'est le cas en grec moderne, où C-DAT (grec classique) a cédé la place d'abord à C-GEN (élimination du datif), puis à $\sigma\epsilon$ + N-ACC

« vers, à » ; l'étape intermédiaire (C-GEN) se conserve dans les pronoms.

En latin, le verbe *scribere* se construit avec *ad* + C-ACC, qui correspond au déplacement effectif de la lettre vers son destinataire :

(9a) *Scripsi etiam ad Camillum.* (Cic., *Att.* V, 8,3)
« J'ai écrit aussi à Camille. »

Mais on rencontre aussi le datif, comme pour *dicere*, puisque la lettre contient les paroles adressées au destinataire :

(9b) *Laevinus arguebat... Scipioni scribendum ne bellum remitteret.* (Liv., 30, 23,5)
« Laevinus soutenait... qu'il fallait écrire à Scipion de ne pas retarder les opérations. »

En fait, on peut se demander si le choix du datif, dans un tel énoncé, n'est pas aussi motivé par le souci d'éviter *ad* + C-ACC, construction perçue comme populaire pour les verbes « dire » ; dans ce cas, le datif relèverait de l'hypercorrectisme.

En latin tardif, *dicere* se construit souvent avec *ad* + C-ACC :

(10a) *quaecumque scripta sunt Pilatum ad Dominum dixisse aut ad Iudaeos.* (*Peregr.* 36,4)
« tout ce que, selon les Ecritures, Pilate a dit au Seigneur ou aux Juifs. »

(10b) *in eo loco in quo iussit Deus ascendere Moysen, dicens ad eum...* (*Peregr.* 10,1)
« ... à l'endroit où Dieu ordonna à Moïse de monter, en lui disant :... »

Dans les langues romanes, la préposition de l'actant C prototypique (fr. *à* ; it., esp. *a*) est issue de lat. *ad* + N-ACC « vers, à », à valeur directive. Il faut donc poser pour ces langues une phase de concurrence entre C-DAT (prototype) et une assignation casuelle à valeur spatiale.

La chute de *-m* et de *-s*, dans une partie au moins de la *Romania*, neutralisait l'opposition entre A-NOM, B-ACC et C-DAT, soit :

(10c) *domino amico dono dede*
 « le maître/ un ami a fait un don à un ami/ au maître »

Le rôle de la glose sémantique (*ad* + C-ACC) a d'abord été de lever une ambiguïté née de l'usure phonétique.

2.4 Options sémantiques ou variantes concurrentielles ?

Dans une étude parue en 1996, dont les conclusions sont reprises dans Baños (1998 : 12), J. M. Baños montre que, pour des verbes comme *dare* ou *mittere*, le latin peut distinguer le « destinataire » (*ad*+C-ACC) et le « bénéficiaire » (N-DAT) ; il s'agit bien de deux rôles distincts ; l'un relève de l'actance puisqu'il est requis par le verbe ; l'autre est un circonstant du premier cercle, c'est-à-dire qu'il est affecté par le procès, sans intervenir directement dans sa réalisation.

Il arrive que cette distinction soit nécessaire, comme dans les exemples que cite J. M. Baños⁸, par exemple :

(11) *heri enim misi qui videret ; cui etiam ad te litteras dedi... Epistulam ad Ciceronem tibi misi.*
 (Cic., Att. 13, 41,1)
 « Hier en effet j'ai envoyé quelqu'un lui (à Tiron) rendre visite, à qui j'ai donné une lettre pour toi... Je t'ai envoyé une lettre pour Cicéron. »

On trouverait des exemples comparables en français (*à* ≠ *pour*) avec le verbe *donner* :

(11a) *J'ai donné un cadeau à Jean pour Marie.*

où *Jean* est le destinataire et *Marie* le bénéficiaire.
 De tels exemples relèvent de la *syntaxe de secours*⁹ : là où deux rôles, souvent associés pour un même référent, se trouvent dissociés entre deux référents, le latin a spécialisé les variantes syntaxiques, le datif actanciel hérité (Bn) d'une

part, l'expression d'un déplacement vers un but (OV) de l'autre.

On voit là l'intérêt de la glose sémantique, réécriture spatiale d'un cas qui indique une simple orientation vers un repère.

3. CONCURRENCE CASUELLE : PERSONNE CONCERNÉE OU PERSONNE DÉPOUILLÉE ?

En latin, les verbes « enlever » ont une construction conforme au prototype triactanciel, soit B-ACC (OT) et C-DAT :

(12a) *Torquatus torquem illum hosti detraxit.*

(cf. Cic., *Fin.* I,23)

« Torquatus arracha ce (fameux) collier à l'ennemi. »

(12b) *eripient somnum Druso uitulisque marinis.*

(Juv. 3, 238)

« (le passage des voitures et les cris qui accompagnent les bêtes de somme) ôteront le sommeil à Drusus et aux veaux marins. »

En (12a), le préverbe *de-* exprime l'éloignement d'un repère, ici l'ennemi, et oriente le procès. L'OT (*torques*) s'éloigne de C ; son déplacement (C => A) est inversé par rapport à « donner » (A => C). Le choix du datif ne peut donc se justifier par le rôle de C : *hostis* représente la personne dépouillée et non un bénéficiaire ou une personne visée comme dans le prototype « donner » ou « lancer ».

Si en (12a), le contexte d'énonciation rend improbable une interprétation du datif *hosti* comme un datif du bénéficiaire, soit « il a arraché le collier pour l'offrir à l'ennemi »,

⁸ Dans la *Correspondance* de Cicéron, BAÑOS (1998 : 19) a relevé 30 exemples de telles constructions pour *dare* (contre 368 datifs et 69 *ad*) et 2 pour *mittere* (contre 115 datifs et 271 *ad*).

⁹ Sur cette notion : CHRISTOL (2007 : 19-20).

l'ambiguïté existe et Plaute a su en tirer parti comme le montre l'exemple suivant¹⁰ :

(12c) *nihil equidem tibi abstuli — at illud quod tibi abstuleras cedo.* (Pl., *Aul.* 635)

« Je ne t'ai rien pris du tout/ je n'ai rien pris du tout pour toi — mais ce que tu avais pris pour toi-même, donne! »

Une construction « spatiale » est également attestée, où la personne dépouillée est à un cas « ablatif » :

(12d) *si quid ab homine tuae causa utilitatis detraxeris* (Cic., *Off.* 3,30)

« Si à un homme, pour ton propre usage, tu as enlevé quelque chose... »

La présence d'un bénéficiaire explicite (*tuæ utilitatis*) rendait trop ambigu le datif prototypique ; il fallait préciser d'où partait l'OT.

Pour justifier l'emploi du datif, en contradiction apparente avec le mouvement de l'OT, on peut hésiter entre une explication purement syntaxique, la pression du prototype, ou un choix motivé en faveur du datif, comme le suggère Serbat (1996a : 160) : la personne dépouillée est affectée par la perte et, à ce titre, peut être considérée comme un bénéficiaire négatif.

Hosti (12a) et *ab homine* (12d) représentent les deux rôles de C, personne visée par l'agent du procès et personne dépouillée (OT ≤ C). On comprend ainsi l'apparente contradiction qui naît de la coexistence de C-DAT et C-ABL. Les variations syntaxiques révèlent la complexité sémantique (rôles multiples pour un même référent).

4. ACTANCES COMPLEXES : LES VERBES « DEMANDER »

Certains verbes simples expriment des actances complexes, où les actants ont plusieurs rôles. C'est le cas des verbes

¹⁰ Sur ce passage et, plus généralement, sur le problème de l'ambiguïté, voir CHRISTOL (2007 : 18).

« demander ». Dans une demande, deux procès interviennent : l'un, réel, relève de la parole ; l'autre, virtuel, relève du don. C a donc deux rôles, celui de destinataire pour le dire : la demande (OT) va vers C, et celui d'agent pour le don : l'objet requis part de C.

Comme un nom ne doit avoir qu'une seule désinence casuelle, le locuteur ne peut expliciter qu'un seul rôle. Mais le rôle absent en surface n'a pas disparu et peut retrouver une projection syntaxique, sous la pression du contexte (ambiguïté, etc.).

Comme pour C, le référent de A-NOM a un double rôle : agent de la demande et bénéficiaire du don attendu ; mais là, le locuteur n'a pas à choisir puisque le nominatif n'est associé à aucun rôle particulier.

Il en va de même pour B-ACC : il y a bien deux OT, la demande (OT => C) et le don (OT => A), mais le premier des deux est, en quelque sorte, incorporé au verbe et, pour le second, l'accusatif est sémantiquement neutre, ne donnant aucune information sur le sens du déplacement de l'OT.

4.1 C-ACC

La première réponse, devant le double rôle de l'actant C, est l'emploi du double accusatif, la solution la plus économique, puisqu'elle évite de choisir un rôle plutôt qu'un autre. Le locuteur se contente de l'information minimale, à savoir que C n'a pas été sélectionné comme sujet.

Une telle construction se rencontre en grec (αἰτεῖν), en sanskrit (*vac*, *brū*), etc.¹¹ Le latin la connaît pour *orare* ou *rogare* :

(13) *hi omnes... auxilia regem orabant.* (Liv. 28, 5,6)
« et tous ils demandaient des secours au roi. »

(14) *quos priores sententiam rogabat (Tarquinius).*
(Cic., *Resp.* 2,35)
« (Les Anciens) à qui, les premiers, (Tarquin) demandait leur avis. »

4.2 C-DAT

Quand la langue cherche une adéquation entre l'assignation casuelle et le rôle de C, elle peut choisir C-DAT, qui représente

le destinataire de la demande, sur le modèle des verbes « dire » ». C'est le cas en français (*demander B à C*) ou en italien (*chiedere B a C*), etc.). Il est vrai que la confusion entre *ab* et *ad* en latin tardif a pu favoriser le transfert de la construction ablative à la construction prototypique des verbes « parler »¹².

4.3 C-ABL

Quand le locuteur retient, pour l'actant C, le rôle de donateur virtuel, on a *ab+C-ABL*, comme dans les verbes « recevoir » (*accipere ab+C-ABL*)¹³, où les critères de sélection du sujet donnent la priorité au récipiendaire. Mais *ab+N-ABL* est aussi l'assignation de l'agent des verbes passifs et, dans une demande, le destinataire est un agent espéré.

A côté de *rogare C-ACC* (14), le latin emploie *petere ab+C-ABL* (15), *quaerere ex+C-ABL* et même *rogare ab+C-ABL* (16)¹⁴ :

(15) *opem ab amico petit.* (Cic., *Tusc.* 5,5)
« Il demande de l'aide à un ami. »

(16) *rogare a me argenti tantum audes ?* (Pl., *Persa* 39)
« ... tu oses me demander une telle somme d'argent ? »

Ces constructions montrent qu'en latin, C est considéré comme la source dont on espère recevoir l'objet souhaité,

¹¹ Pour les langues modernes de l'Europe, voir LAZARD (1997 : 55-58) ; ROUSSEAU (1998 : 89-93).

¹² À ce même colloque, Maryse GAYNO a fait une communication sur la confusion entre *ab* et *ad* chez Grégoire de Tours ; elle cite des exemples mérovingiens de *petere* + C-DAT. Il s'agit sans doute de la réaction hypercorrecte d'un puriste qui a appris que *ad+N-ACC* était un substitut fautif pour le datif classique.

¹³ Si le sujet de *accipere* est « agentif » dans les emplois qui conservent le sens étymologique « prendre vers soi », il est devenu non agentif, quand le sens est « recevoir » ; voir BRUNET (2008 : 170-172).

¹⁴ TOURATIER (1994 : 391). Le double accusatif, pour *rogare*, appartient au formulaire officiel ; il s'agit donc d'un archaïsme.

comme en anglais (*to ask B of C*), et non comme la personne à qui on s'adresse ((*demander B à A* : § 4.1).

4.4 Le passif

Au passif, on retrouve la même dissymétrie qu'en anglais ; en (17), tout se passe comme si le passif avait été construit à partir d'un syntagme verbal *rogare-sententiam* et non du verbe simple *rogare* :

(17) *Qui utinam omnes ante me sententiam rogarentur !*
(Cic., *Phil.* 5,5)
« Ah si on leur avait tous demandé leur avis avant moi ! »
[litt. « s'ils avaient été interrogés quant à leur avis... »]

On dispose là d'un critère qui permet de distinguer B et C ; l'actant B sera celui qui reste solidaire du verbe dans la passivation, c'est-à-dire l'actant qui reste à l'accusatif dans une des deux constructions passives.

On retiendra, sur ce point, la remarque pertinente de H. Fugier (1994 : 79) :

(18) « deux compléments gouvernés par le même V, fussent-ils tous deux directs, sont toujours hiérarchiquement ordonnés... et c'est une idée féconde que de lier les divers schémas de passivation à la relation plus ou moins étroite qu'entretiennent avec le V les divers compléments... »

4. DEMANDE ET « INTERFACE ACTANCIELLE ».

Pour rendre compte de l'existence, dans les verbes « demander », de deux constructions d'orientation contraire, l'une ablative, l'autre dative, on peut envisager a priori deux explications, l'alignement sur le prototype ou la projection sur le plan syntaxique d'une sémantique complexe.

La première explication implique que C-DAT n'est pas motivé par le rôle de C, que l'assignation casuelle se fonde sur la syntaxe et non sur la sémantique (rôles) ; en d'autres termes, la pression du modèle dominant a éliminé un cas

concret, par normalisation syntaxique et sans justification au niveau des rôles.

Une telle explication vaut peut-être pour les verbes « enlever » (§ 3) qui n'ont qu'une orientation (éloignement de l'OT par rapport à C) ; tout dépend de l'influence qu'on accorde au prototype pour l'assignation du datif¹⁵.

Mais pour « demander », C-DAT trouve sa justification dans la sémantique du verbe ; il est donc inutile de recourir à un mécanisme analogique (pression du prototype). Comme il a été dit précédemment, C a une double assignation casuelle potentielle. Un choix s'impose mais ce choix varie d'une langue à l'autre, voire à l'intérieur d'une même langue.

Ce double rôle d'un actant représenté en surface par un seul SN, avec une double assignation potentielle, n'est pas limité aux verbes « demander », il se rencontre ailleurs¹⁶ :

- dans des synthèmes verbaux [*auxiliaire + verbe*] ou [*thème verbal + suffixe modal*], par exemple dans les adjectifs verbaux en *-ndus* : Christol (1989),
- dans les causatifs synthétiques : Christol (1998 : 504-509),
- dans les verbes [+ CONTROLE] construits avec une infinitive, comme les verbes d'ordre en grec homérique : Christol (1993 : 159).

On a là un problème qui dépasse largement le domaine indo-européen et qui se pose à tous les locuteurs, quelle que soit la langue utilisée : quelle assignation choisir pour un substantif dont le référent a plusieurs rôles, dans un même contexte ?

5. NIVEAUX D'INFORMATION : SYNTAXE ET SÉMANTIQUE DES RÔLES

La réponse à la question posée à la fin du paragraphe précédent ne peut être unique ; elle dépend certes des contraintes lexicales (construction des verbes) mais aussi de

l'évaluation que fait le locuteur des risques d'opacité de son message.

(1) Là où le contexte est clair¹⁷, une information uniquement syntaxique sera suffisante ; le choix peut se porter sur le double accusatif, où B-ACC et C-ACC sont codés comme non-sujets.

(2) Quand le locuteur veut expliciter la hiérarchie des actants, il introduit une distinction casuelle entre B et C : l'actant le plus étroitement associé au verbe sera à l'accusatif et le troisième recevra l'assignation casuelle qui explicite son rôle, datif du bénéficiaire (Bn) ou ablatif instrumental (OT).

(3) Certains verbes ont ainsi une double construction (§ 2.2), qui ne modifie pas les rôles mais permet au locuteur de hiérarchiser l'information. En (6a), l'énoncé se construit à partir d'un syntème verbal *immortalitatem donare* « donner l'immortalité »¹⁸ ; En (6b), c'est *Pelopidam donare* « récompenser Pélopidas » qui est centre de proposition. L'existence d'un syntème prédicatif [V + N-ACC] est confirmée par certains passifs (§ 4.4).

(4) Quand la sémantique d'un verbe est complexe, donnant plusieurs rôles à un même référent, le choix d'une assignation casuelle est parfois laissé au locuteur, mais il se fait souvent au niveau lexical (construction imposée au locuteur pour le verbe qu'il a choisi). Même là où la langue impose une assignation casuelle, il existe souvent une syntaxe de secours, réservée aux énoncés qui sont jugés opaques (§ 2.4).

¹⁵ Sur ce point, on renvoie à CHRISTOL (*à paraître*).

¹⁶ Nous avons proposé de nommer ces actants à double rôle et double assignation potentielle des *interfaces actancielles* : CHRISTOL (1989 : 72).

¹⁷ Certains critères sémantiques ont un rôle distinctif : quand, avec un verbe « demander », on a, en plus du sujet (A-NOM), un animé et un inanimé, il est naturel d'interpréter l'animé comme le destinataire de la demande (C-ACC = Bn) et l'inanimé comme la demande (B-ACC = OT).

¹⁸ Il faudrait également tenir compte de l'ordre des mots : la mise en relief de *Ciceroni*, en tête de phrase, l'éloigne du verbe et lui donne une certaine autonomie syntaxique (extraposition).

ABREVIATIONS

A, B, C = actants ; A est l'actant sélectionné comme sujet.
 Ag = agent, Bn = bénéficiaire/ destinataire, OT = objet transmis, OV = objet visé.
 Va : verbe dont la désinence (a) est anaphorique de l'actant A (accord avec le sujet).

BIBLIOGRAPHIE

- BAÑOS J. M.,1998, « Sintaxis y semántica del dativo 'objeto indirecto' », dans : E. Torrego (éd.), 11-41.
- BASSET L.,2006, « La double transitivité : une structure bidimensionnelle ? », *Ev koινωνiá pâssa philía – Mélanges offerts à B. Jacquiod*, Saint-Etienne : Centre Jean Palerne, 15-25.
- BOLKESTEIN M.,1985, « Discourse and case-marking: three-place predicates in Latin », dans Touratier (éd.), 191-225.
- BOLKESTEIN M.,1993, « Functional Grammar and Latin linguistics », *Lalies* 12, 75-115.
- BOSSONG, G.,1985, *Empirische Universalienforschung – Differentielle Objektmarkierung in den neuiranischen Sprachen*, Tübingen: G. Narr Verlag.
- BOSSONG, G.,1997, « Le marquage différentiel de l'objet dans les langues d'Europe », dans J. Feuillet (éd.), 193-258.
- BRUNET Cl.,2008, « *Accipere*, verbe support et élément du passif nominal chez Sénèque et Valère Maxime », dans Gh. Viré (éd.), 167-179.
- CHRISTOL A.,1989, « Pour une typologie de l'obligation. II. *Dativus auctoris* ou personne concernée ? », *CILL* 15, 67-75 [= CHRISTOL A. (2008), 141-149].
- CHRISTOL A.,1993, « Les deux constructions des verbes d'ordre en grec », *Lalies* 12, 159-168.
- CHRISTOL A., 1997, « Marquage oblique des actants », dans : J. Feuillet (éd.), 457-523.
- CHRISTOL A.,1998, « Le double repère temporel des énoncés d'obligation », (*Chronos* I, Dunkerque, déc. 1995), *Le Langage et l'Homme* 23, 255-272 [= CHRISTOL A. (2008), 159-178].
- CHRISTOL A.,2005, « Vision et agentivité : la syntaxe comme révélateur » dans : L. Villard (éd.), *Etudes sur la vision dans l'Antiquité classique*, Rouen : PURH, 7-17.

CHRISTOL A., 2007, « Du latin *ambiguus* à l'ambiguïté des linguistes », dans : C. Moussy & A. Orlandini (éd.), *L'ambiguïté en Grèce et à Rome*, Paris : PUPS, 9-21.

CHRISTOL A., 2008, *Des mots et des mythes*, Rouen : PURH.

CHRISTOL A. (à paraître). « Le second actant entre syntaxe et sémantique »

FEUILLET J. (éd.), 1997, *Actance et valence dans les langues de l'Europe* (EUROYP 20-2), Berlin/ New York : Mouton de Gruyter.

FUGIER H., 1998, « Les cas latins fonctionnent-ils à contre-emploi ? », dans : B. García-Hernández (éd.), 343-362.

FUGIER H., 2002, « Transitivités et passivations en syntaxe latine », dans L. Sawicki & D. Shalev (éds), *Donum grammaticum – Studies in Latin and Celtic Linguistics in honour of Hannah Rosén*, Leuven : Peeters, 133-140.

GARCIA-HERNANDEZ B., 1995, « El dativo latino. Funciones e interferencias sintácticas y semánticas », dans : E. Torrego *et alii* (éds), 35-49.

GARCIA-HERNANDEZ B. (éd.), 1998, *Estudios de Lingüística Latina*, Madrid, Ediciones Clásicas, 343-362.

GARCIA HERNANDEZ B., 2002, « Los nombres del dativo y la función de destinatario », dans : A.-M. Bolkestein, C. Kroon, H. Pinkster, H. Remmelink & R. Risselada (éds). *Theory and description in Latin linguistics*, Amsterdam : Gieben, 139-152.

HAUDRY J., 1977, *L'emploi des cas en védique*, Lyon : L'Hermès.

HOLE D., MEINUNGER A. & ABRAHAM W. (éds), 2006, *Dative and others cases*, Amsterdam/ Philadelphia: J. Ben-jamins.

JACQUINOD Bernard, 1989, *Le double accusatif en grec*, Louvain-la-Neuve : Peeters.

JACQUINOD B. (éd.), 1994, *Cas et prépositions en grec ancien*, Saint-Etienne : Publ. de l'Université.

KANNO Kenji, 1983, « Between object and oblique: in defence of secondary object », dans: S. C. Dik (éd.), *Advances in functional Grammar*, Dordrecht, Foris Publ., 175-182.

LAVENCY Marius, 1985, « 'Datif d'attribution' et 'datif d'intérêt' en latin classique », *CILL* 11 1-2, 41-51.

LAZARD Gilbert, 1997, « Définition des actants », dans : J. Feuillet (éd.), 11-146.

LEMAIRE Maryvonne, 1983, « Un aspect de l'échange des arguments du verbe : les verbes à double régime de l'objet en latin », *BSL* 78, 283-324.

MARIANI Manuela, 2004, *Ragionando di grammatica e interferenza nelle lingue classiche : sguardo sulla sintassi del nome*, Alessandria : Edizioni del Orso.

MARTIN RODRIGUEZ Antonio María, 1995, « *Aliquem aliqua re donare/ aliquid alicui donare* – Questiones de sintaxis, semántica y pragmática », dans : Torrego et alii (éds), 75-92.

PRANDI Michele, 2006, « Le prototype entre empirique et a priori », dans : M. Riegel, C. Schmedecker, P. Swiggers, I. Tamba (éd.), *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber*, Louvain/ Paris, Peeters, 267-277.

ROUSSEAU André, 1998, « La double transitivité existe-t-elle ? », dans : A. Rousseau (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : P. Univ. du Septentrion, 85-112.

SERBAT Guy, 1996, *Grammaire fondamentale du latin. VI, 1 L'emploi des cas : nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif*. Louvain : Peeters.

SERBAT Guy, 1996a, « Essai de définition du datif », in A. Bammesberger & F. Heberlein (hrsg.), *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, Heidelberg : C. Winter, 154-164.

TESNIERE Lucien, 1966, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.

TORREGO M. E., QUETGLAS P. J. & ESPINILLA E. (éds), 1995, *Sintaxis del dativo latino*, Barcelone : Univ. Autonoma de Madrid/ Univ. de Barcelona.

TORREGO Maria Esperanza (éd.), 1998, *Nombres y funciones : estudios de sintaxis griega y latina*, Madrid, Ediciones Clásicas,

TOURATIER Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve : Peeters.

TOURATIER Christian, 1994a, « Analyse sémique et actancielle du verbe *dare* », dans : J. Herman (éd.), *Linguistic studies in Latin*, Amsterdam : J. Benjamins, 403-416.

UNCETA GOMEZ Luis, 2008, « Incidencia de factores pragmáticos en la evolución semántica del verbo *rogare* », dans : Gh. Viré (éd.), 244-255.

VEYRENC Jacques, 1976, « Sur la double diathèse des énoncés translocatifs », *BSL* 71, 241-273.

VIRE Ghislaine (éd.), 2008, *Autour du lexique latin* (Collection Latomus, vol. 316), Bruxelles : Éd. Latomus.